



MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro URB-205-13-2021

Avis public est, par la présente, donné que le Règlement numéro URB-205-13-20201de la MRC des Jardins-de-Napierville est **entré en vigueur le 18 octobre 2021**, soit à la date de la notification de l'avis de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le confirmant.

Le règlement numéro URB-205-13-2021 modifie le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR/ URB-205) de la MRC des Jardins-de-Napierville et vise à revoir la délimitation d'une affectation « Réserve résidentielle » dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité du Canton de Hemmingford et à autoriser l'usage « agriculture urbaine » dans certaines affectations situées à l'extérieur de la zone agricole permanente.

Le règlement URB-205-13-2021 sera disponible pour consultation au bureau de la Municipalité régionale de comté, dans chacune des municipalités du territoire ainsi que sur le site internet de la MRC www.mrcjardinsdenapierville.ca.

Donné à Saint-Michel, ce 25 novembre 2021.



Rémi Raymond, LLB, B.A.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier